

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1353 Décisions Concernant les Services d'Etat

n° 1353

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
20 octobre 1962

Numéro JO
n° 10 du 31/10/1962

Date du numéro
31 octobre 1962

TEXTE INTÉGRAL

Le montant de l'indemnité forfaitaire spéciale allouée au personnel du cadre des Ingénieurs des Travaux Météorologiques du corps autonome est fixé comme suit pour le 3° trimestre 1962 AE M. Hétier Gilbert, Ingénieur de classe exceptionnelle : 19.533 francs ; M. Clergue Guy, Ingénieur de 3° classe : 33.845 francs ; M. Couvreur Pierre, Ingénieur adjoint de 1^o classe : 19.538.